

**INSTITUT MOBILE D'ÉDUCATION
DÉMOCRATIQUE**



IMED

**RAPPORT D'ENQUÊTE SUR LE
DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS
DU 19 AVRIL 2009
DANS LE DÉPARTEMENT
DU CENTRE**

AVRIL 2009

INTRODUCTION

Après l'annulation dès le début des sénatoriales dans le Département du Centre par le Conseil Electoral Provisoire, il est important pour le pays d'avoir des informations pertinentes sur ce qui s'était réellement passé. L'Institut Mobile d'Education Démocratique (**IMED**) s'est attelé à la tâche et, pendant trois jours, a rencontré des personnalités de tous horizons.

A partir des données recueillies, il apparaît que tous les actes dénoncés résultent d'une faiblesse des institutions de l'Etat : la PNH (Police Nationale d'Haïti), l'Appareil Judiciaire, le Bureau Electoral Départemental. Les rencontres tenues avec les autorités publiques du Département du Centre, les consultations des registres de plainte de la PNH et la lecture des décisions de justice soutiennent la thèse que l'Union des Citoyens pour l'Avancement du Développement et de l'Education (UCADDE) et le regroupement LESPWA, supportés par des parlementaires et certains officiels du Gouvernement, sont les deux groupes qui ont planifié ce grand désordre en violant d'une manière flagrante et systématique la loi électorale, la loi pénale et les Droits fondamentaux de la personne humaine. Le comportement de certains partisans de la FUSION s'était révélé répréhensible, notamment à Mirebalais où ils s'étaient rendus devant l'hôtel Wozo Plaza.

Dans le cadre de cette enquête, l'**IMED** a d'abord visité les communes du Haut Plateau : Hinche, Maïssade, Thomonde et les localités environnantes, ensuite les communes du Bas Plateau: Mirebalais, Laschaobas et les localités environnantes.

PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DU CENTRE

Superficie: 3,675 km²
Chef-lieu: Hinche
Population: 564,200 (2002)

Limites

Au nord: Les départements du Nord et du Nord-Est;
Au sud: Le département de l'Ouest;
À l'est: La République Dominicaine;
À l'ouest: Le département de l'Artibonite.

Montagnes

La Chaîne des Montagnes Noires et une partie de la chaîne du Trou d'Eau.

Rivières

Les rivières Boucan-Carré, Fer-à-Cheval, Libon, Macacia, Thomonde, La Tombe.

Arrondissements:

4 arrondissements et 12 communes.

- i - **Hinche**, communes : Hinche, Maïssade, Thomonde, Cerca-Carvajal
- ii - **Mirebalais**, communes : Mirebalais, Ville-Bonheur (Saut-d'Eau)
- iii - **Lascahobas**, communes : Lascahobas, Belladère et Savanette
- iv - **Cerca La Source**, communes : Cerca-La-Source et Thomasique

RESSOURCES HUMAINES AFFECTÉES A L'ENQUÊTE

Vu l'ampleur et les conséquences négatives qui peuvent en découler, L'IMED a mobilisé une équipe de trois membres pour réaliser cette enquête au niveau de quatre communes et des localités environnantes.

MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE

Pour une appréciation exacte et judicieuse de la situation, la méthodologie suivante a été adoptée :

Rencontre avec les autorités judiciaires locales
Rencontre avec la PNH
Rencontre avec le Délégué du Département
Rencontre avec les autorités de l'Eglise Catholique
Rencontre avec la Presse
Rencontre avec les représentants des partis politiques
Rencontre avec un parlementaire
Rencontre avec les victimes
Rencontres avec des militants de parti politique
Rencontre avec un Ministre du Gouvernement

RENCONTRES AVEC LES DIFFERENTES PERSONNES

DANS LE HAUT PLATEAU

HINCHE :

DÉCLARATION I

Nom: **JEAN Leslie**

Fonction: Coordonnateur Politique de LESPWA pour le Haut Plateau Central

Date: 22 avril 2009

Lieu: Hinche

EXPOSÉ DES FAITS

Avant la tenue des élections sénatoriales du 19 avril 2009, les partisans du regroupement politique LESPWA étaient menacés par des bandits non identifiés. Ainsi, on a incendié le bureau de LESPWA de Terre Cassée. A Maïssade, les maisons de deux membres de la Fédération des Femmes de Maïssade ont été attaquées. En fait, seules les photos du candidat de l'UCADDE étaient affichées à savoir Willot JOSEPH. Le samedi 18 avril 2009, les partisans du candidat du Parti Politique FUSION, Gregory CHEVRY ont dû rebrousser chemin face aux menaces physiques exercées par les partisans du candidat Willot JOSEPH.

Le jour des élections sénatoriales, on m'avait mis au courant des irrégularités et violations de la loi électorale commises à Pablocal par des partisans de Willot JOSEPH. Il s'agissait d'irrégularités perpétrées par des individus ayant à leur tête Jacques COTHIÈRE dit Ti Jean. On pouvait remarquer parmi eux la présence de Michel Jean René dit Me To ex commissaire du Gouvernement à Hinche, Despinos Edouard, Caudy Sonthonax, Ti baby, Hebert Sérufin et Denis Pierre qui est le chargé de mission du Gouvernement. Ils (les individus suscités) arrivèrent à Pablocal et chassèrent tous les membres du centre de vote de Pablocal afin de pouvoir remplir eux-mêmes les urnes de bulletins de vote. C'est pareil à Pandiassou, à Lahaye, à Marmont. A Papaye, Willot JOSEPH s'est personnellement adonné au remplissage d'urnes de bulletins de vote. A Lospalis, les partisans du candidat de l'UCADDE pour les élections sénatoriales du Centre ont contraint les membres des bureaux de vote à signer les procès-verbaux relatifs aux élections sous la menace d'armes à feu.

DÉCLARATION II

Nom: **JULES Joël**

Fonction: Membre du regroupement politique LESPWA et dirigeant de l'Organisation des Jeunes pour le Développement, Pierre SULLY. (OJDPS)

Date: 22 avril 2009

Lieu: Hinche

EXPOSÉ DES FAITS

Le sieur Ti Baby m'avait demandé d'organiser une rencontre avec les membres d'OJDPS en faveur du candidat Willot JOSEPH. Ce que j'ai refusé. Depuis lors, Ti Baby m'a placé sur la liste de ses ennemis potentiels. Le 19 avril 2009, je revenais d'un centre de vote quand, soudain un pick up de couleur blanche stoppa devant moi.

C'était Ti Baby et deux autres personnes qui voulaient s'en prendre à moi. A ce moment, ils m'ont tabassé à outrance. Dans cette voiture, j'avais pu remarquer la présence du chargé de mission du Gouvernement Denis Pierre et l'ancien Commissaire du Gouvernement Michel Jean René dit Mèt To. J'ai subi les traitements inhumains sous le regard indifférent de la PNH.

DÉCLARATION III

Nom: **LOUDOR Emanise**

Fonction: Mandataire de LESPWA

Date: 22 avril 2009

Lieu: Hinche

EXPOSÉ DES FAITS

Le jour des élections, j'ai emmené des gens pour voter. Ce faisant, j'ai subi des violences physiques de la part d'Elima et de Julio qui sont des partisans du candidat de l'UCADDE pour le Centre. Ils m'ont sévèrement tabassé sous le regard indifférent d'un agent de la PNH. Aujourd'hui, j'ai rencontré Elima qui m'a agressée de manière verbale. Les agents de la PNH qui assistaient à ma bastonnade n'avaient rien fait.

DÉCLARATION IV

Nom: **SERVIL Exsersive**

Fonction: Délégué Départemental

Date: 22 avril 2009

Lieu: Hinche

EXPOSÉ DES FAITS

Les autorités de la ville de Hinche avaient commencé à se pencher sur les mesures sécuritaires à adopter durant la journée électorale du 19 avril 2009 trois mois avant qu'elle ait lieu. L'adoption des mesures sécuritaires a été réalisée conjointement par la PNH et la MINUSTAH qui dispose de grandes capacités logistiques en la matière. Ainsi, un plan de sécurité a été dressé pour des endroits tels que Thomonde, Belladères et Maïssade réputés ZONE ROUGE. Le plan de sécurité établi prévoyait que deux policiers allaient être affectés à chaque centre de vote. De toute évidence, la présence policière sur les lieux de vote ne pouvait être que faible, compte tenu du manque d'effectif de la PNH. Toutefois, les mesures sécuritaires de la PNH et de la MINUSTAH n'ont pas tenu le coup puisque le jour des élections sénatoriales du 19 avril 2009, les membres de plusieurs Partis Politiques s'étaient immiscés irrégulièrement dans les centres de vote pour remplir les urnes de bulletins. Je m'étais présenté au centre de vote de Pandiassou à 8h du matin afin de voter, mais je ne pouvais pas le faire car il n'y avait plus de bulletins. A Papaye, des irrégularités électorales ont été commises par les sieurs MICHEL Jean René ex Commissaire du Gouvernement connu sous le nom de Me To ainsi que Phels Michel. Voulant exprimer leur contestation quant aux irrégularités survenues à Papaye, les partisans de LESPWA ont mis à sac le centre de vote de cette zone.

J'ai appris entre autres que le sieur Pompeal NORBERT, partisan du regroupement politique LESPWA ancien bras droit de Willot JOSEPH a été molesté par des membres du Parti Politique UCADDE. Un professeur d'école et membre du parti Politique de la FUSION des Sociaux Démocrates Haïtiens connu sous le nom de Me Zézé a été sauvagement battu par Willot JOSEPH. Il se pourrait que le professeur en question perde partiellement la vue. 48 heures après les élections sénatoriales, une manifestation, tenue illégalement, dont les participants provenaient de Maïssade et conduite par le candidat Willot JOSEPH est entrée violemment dans la ville de Hinche malgré l'opposition de la PNH. A Thomassique et à Cerca la Source, on observait la présence d'individus ayant une allure bizarre venant de Port-au-Prince.

A mon humble avis, il est normal d'annuler les élections sénatoriales dans le département du Centre à cause de ces cas de fraudes massives. Des irrégularités méritent d'être soulignées, par exemple, la liste partielle des électeurs a été communiquée tardivement aux centres de vote. Donc, de nouvelles élections sénatoriales dans le Centre nécessiteront une préparation technique excellente pour éviter la résurgence de pareils forfaits.

DÉCLARATION V

Nom: **SAINT FORT Fritz**

Fonction: Commissaire de Police à Hinche.

Date: 22 avril 2009

Lieu: Hinche

EXPOSÉ DES FAIT

Depuis la période de l'inscription aux élections sénatoriales au bureau du BED de Hinche, la tension montait entre les différents candidats qui se faisaient accompagner de leurs partisans respectifs. Après les inscriptions aux élections sénatoriales, les différents candidats avaient réalisé pacifiquement leurs campagnes électorales. Accomplissant ma tâche, j'ai eu à distribuer les matériels non sensibles le vendredi ayant précédé le déroulement des élections avant que la distribution des matériels sensibles ait lieu le samedi 18 avril. Le dimanche 19 avril 2009, j'avais assuré la répartition des agents de police dans les centres de vote dès 6 h du matin. A 8h du matin, je m'étais rendu à Pandiassou suite à la communication d'une information me laissant croire qu'il y avait un climat chaotique. Y étant arrivé, j'ai remarqué que tout se passait bien. On a surpris en flagrant délit deux individus avec des bulletins de vote au profit du candidat de l'UCADDE Willot JOSEPH. J'ai fait venir un juge de paix afin de dresser un procès-verbal de constat y afférent. Toutefois, le Commissaire du Gouvernement Prés le Tribunal de Première Instance de Hinche procéda à leur libération sans aucune forme de procès. On m'avait rapporté également que des individus avaient investi certains centres de vote afin de remplir les urnes de bulletins. Les actions irrégulières ont été surtout enregistrées en milieux ruraux.

Il faudrait souligner le fait que des manifestations spontanées aient été réalisées par des personnes revendiquant la victoire prématurée de leur candidat respectif. On pouvait dénombrer des manifestants agressifs dont la plupart sont ceux de l'UCADDE.

DÉCLARATION VI

Nom: **ROBERT Jean Edwige**

Fonction: Directeur Départemental de la PNH dans le Centre

2 ans 7 mois

Date: 22 avril 2009

Lieu: Hinche

EXPOSÉ DES FAITS

Les troubles que l'on a connus dans le Centre durant la période électorale dérivent directement de l'attitude du candidat Willot JOSEPH qui demeure intouchable en raison de son statut de parlementaire lui conférant l'immunité. En 2006, il avait beau giflé le maire de Maïssade sans risque d'être poursuivi.

Au moment des activités préparatoires relatives à la tenue des élections sénatoriales, j'avais compris qu'il fallait une performante planification pour parvenir au résultat escompté qui était de garantir la sécurité des votants. La PNH-HINCHE disposait de 192 policiers pour 90 centres de vote. On affectait proportionnellement deux policiers par centre de vote.

Le samedi 18 avril, un policier m'a téléphoné afin de signaler qu'un pick up appartenant au candidat de l'UCADDE Willot JOSEPH obstruait la voie de l'entrée de la ville de Hinche. Je m'étais adressé en la circonstance à la MINUSTAH pour un soutien. La MINUSTAH n'avait pas agréé ma demande de soutien en me disant que la MINUSTAH n'avait pas de voitures à sa disposition. J'étais réduit à faire usage de mes maigres moyens et j'avais ordonné à cinq agents de l'UDMO de se rendre sur les lieux afin de résoudre le problème. Arrivés sur les lieux, les agents de l'UDMO avaient constaté qu'une foule immense, ayant à sa tête le candidat de l'UCADDE Willot JOSEPH lourdement armé, empêchait le candidat de la FUSION des Sociaux Démocrates Gregory CHEVRY de s'introduire dans la ville de Hinche prétextant que ce dernier ne voulait qu'apporter des armes à ses partisans. Il m'a alors appelé au téléphone afin que je vienne le chercher personnellement. Je lui ai dit que j'allais le faire, moyennant la garantie de ne pas détenir illégalement des armes à l'intérieur de son véhicule. Il a répondu être accompagné seulement de deux députés à bord de son véhicule. Je ne m'étais pas rendu sur les lieux. Et, le candidat Gregory CHEVRY avait rebroussé chemin. Durant la journée électorale, je

ne pouvais pas assurer la présence policière dans tous les centres de vote, vu le nombre réduit de policiers. Par exemple, à Cerca La source, la PNH était totalement absente.

Le lendemain des élections, le candidat Willot JOSPEH se trouvait à la tête d'une manifestation tenue illégalement. La PNH et la MINUSTAH lui ont ordonné de mettre fin à cette manifestation. Il avait passé outre à l'injonction qui lui a été faite. J'étais présent et j'avais noté que la foule était en effervescence et qu'on avait du mal à la contenir. A cet instant, l'inspecteur divisionnaire Kayo CRAAN s'approcha du candidat Willot JOSEPH afin de lui dire qu'il était souhaitable qu'il eût parlé au Directeur Départemental de la PNH en vue de trouver une issue heureuse à cette situation chaotique. Le candidat Willot JOSEPH a bousculé l'inspecteur Kayo CRAAN et a rétorqué que c'est l'inspecteur de Police Conseillant qui est le chef de la police du département du Centre. A cet instant, l'inspecteur kayo CRAAN a compris qu'il était seul, vu la passivité des autres agents de l'UDMO qui se tenaient sur les lieux

Question : K.J. A Maïssade, on m'a appris que le candidat Willot JOSEPH dispose d'une piste d'atterrissage et des avions y viennent périodiquement, est-ce que la présente information vous est parvenue ?

Réponse : D.P. Oui. C'est ce qui m'a porté à procéder à la destruction de cinq pistes d'atterrissage. De décembre 2008 à nos jours, 20 avions ont pu atterrir à Maïssade.

DÉCLARATION VII

Nom: (personne morale) **Commissariat de Police de Hinche**

Fonction: Prévention et Répression des infractions durant les joutes électorales

Date: 22 avril 2009

Lieu: Hinche

EXPOSÉ DES FAITS

Le Commissariat de Police d'Hinche a reçu plusieurs plaintes portant sur des faits survenus à l'occasion des élections sénatoriales du 19 avril 2009. Ainsi, le registre de la PNH-HINCHE comporte la plainte que voici :

A comparu par devant nous le nommé Poincy EZECHIAS identifié au No.06-02-99-1956-04-00017 a dit: Maten an 8^e, mwen te tande yon nouvèl ki fè kwè Willot ak patizan li yo tap ranpli tout bwat biltin yo, fòk mwen di ke mwen se kòdonatè kominal Pati Fizyon, mwen te transpòte mwen nan yon biwo vòt senkyèm, seksyon savann Grann, mwen te konstate ke vòt la pòtko komanse tandi ke bwat vòt yo te déjà ranpli. Mwen te konteste. Soti nan biwo a mwen kraze ak yon pick up Toyota wouj ki te gen 6 nèg ladan'l, nèg sa yo te gen yon gwo zann nan men yo. Yo desann machin lan, yo ban mwen anpil kout kòs fizi nan zepòl dwat ak anpil kalòt nan zye goch. Mwen te idantifye: Wickenson Nobert, Stanley Joseph ak Jn Robert ainsi connu. Yo sezi telefòn mwen nimero 3492-9335. (REGISTRE 1268 PNH-HINCHE; P1)

DÉCLARATION VIII

Nom: **VINCENT Lesner**

Fonction: Responsable de la Section de Compte Individuel au bureau de l'ONA à Hinche

Date: 22 avril 2009

Lieu: Hinche

EXPOSÉ DES FAITS

Question: K.J. Pourriez-vous nous faire une description de l'organigramme de l'institution dont vous êtes membre ?

Réponse : L.V. L'organigramme du bureau de l'ONA à Hinche se présente comme suit: Assistant Directeur, Chef de Service et les 6 Responsables de Sections.

K.J. Veuillez nous énumérer ces différentes sections ?

L.V. il y a : Compte Individuel, Caisse, Comptoir de Prêt, Inspection, Social, Dépistage

K.J. Quel est le mécanisme de recrutement des employés au sein du bureau de l'ONA à Hinche ?

L.V. En principe, le recrutement devrait se faire par voie de concours. Par exemple, j'ai intégré le bureau de l'ONA en 2003 par voie de concours. Maintenant, le principe de recrutement par voie de concours est galvaudé. En effet, à partir de l'année 2007, on a eu des employés qui n'ont pas connu le recrutement par voie de concours.

K.J. Quel est l'effectif actuel de votre bureau ?

L.V. En 2003, le bureau comportait environ 20 employés. A l'heure actuelle, l'effectif du bureau avoisine le nombre de 40.

K.J. L'augmentation du nombre d'employés a-t-elle contribué à l'efficacité du service offert au public ?

L.V. Je ne le crois pas. Il importe de comprendre que l'efficacité du service offert au public implique des employés compétents. Il n'en est pas le cas. Les employés n'ayant pas subi de concours bénéficient de l'accointance politique.

K.J. On m'a informé que le candidat Willot JOSEPH a facilité le recrutement d'une vingtaine de ses partisans non compétents au sein du bureau de l'ONA à Hinche. Est-ce vrai ?

L.V. Rire..... Madan Julien, konprann mwen!

DÉCLARATION IX

Nom: **JEAN-BAPTISTE Montas**

Fonction: Journaliste

Date: 22 avril 2009

Lieu: Hinche

EXPOSÉ DES FAITS

Le dimanche 19 avril 2009, j'avais obtenu des informations me faisant croire que les élections se déroulaient régulièrement à Papaye. A 9h 10 du matin, le candidat de l'UCADDE en l'occurrence Willot JOSEPH a occupé de force le centre de vote de Papaye en vue de remplir les urnes de bulletins. Il se faisait accompagner de ceux qui avaient réalisé sa campagne électorale. Le candidat Willot JOSEPH et consort ont battu les mandataires de la Fusion Des Sociaux Démocrates qui s'y trouvaient. A 10h27, les partisans du candidat du regroupement politique LESPWA ont investi à leur tour le centre de vote de Papaye et ont détruit les matériels électoraux. A Lahaye, j'avais rencontré Davilma BIDRIVE qui m'a confié que des personnes ayant à leur tête Willot JOSEPH roulant dans une voiture de marque NISSAN PATROL avaient noté les noms ainsi que les numéros de téléphone des membres de ce centre de vote afin de les soudoyer. Face à leur refus, le candidat Willot JOSEPH avait investi ledit centre de vote pour faire le remplissage d'urnes de bulletins.

DÉCLARATION X

Nom: **JEAN RENE Michel** - ex Commissaire du Gouvernement à Hinche

Fonction: Avocat (sympathisant de l'UCADDE)

Date: 22 avril 2009

Lieu: Hinche

EXPOSÉ DES FAITS

Les élections s'annonçaient bien dans les six (6) communes du Centre le 19 avril 2009. Cependant, un incident malheureux s'était produit entre le candidat Willot JOSEPH et un de ses anciens alliés politiques Pompeal NOBERT. Le sieur Pompeal NOBERT a été battu avec beaucoup de violence par Willot JOSEPH, ce que Willot m'a confirmé. En fait, Pompeal NOBERT avait fait un revirement en décidant de soutenir le candidat du regroupement politique LESPWA. En plus, on m'a informé que les partisans du candidat du regroupement politique LESPWA ont mis à sac le centre de vote de Papaye sous la passivité des agents de la PNH. Le véritable handicap aux élections sénatoriales du Centre résulte de l'immixtion des autorités gouvernementales dans les affaires électorales. C'est le cas du Ministre de l'agriculture Mr Joanas GUE qui a soutenu fermement le candidat du regroupement politique LESPWA Adher MARCELIN en mettant à son profit les matériels logistiques du ministère qu'il dirige. Il a également tenu des réunions à CRISTAL chez Rivage avec les techniciens agricoles à qui il a remis des outils agricoles et des semences en vue de mener campagne en faveur du candidat du regroupement politique LESPWA Adher MARCELIN. Misant sur l'attitude du Ministre GUE, les partisans de LESPWA pensaient que tout leur était permis.

Quant au déroulement des élections, on pouvait déplorer le fait que la présence de policiers aux centres de vote ait été faible. A Pandiassou, les policiers et les soldats de la MINUSTAH s'étaient placés relativement loin du centre de vote. S'agissant du candidat de l'UCADDE Willot JOSEPH, il est évident qu'il ne détient pas une

solide formation intellectuelle. Toutefois, il a fait des réalisations individuelles importantes. Par exemple, il a contribué à la nomination de ses partisans à l'ONA et au lycée de Lascohobas, il a distribué cent lettres (100) de nomination. ... Ceci, qu'ils soient compétents ou non.

La popularité du candidat Willot JOSEPH est due au fait qu'il a contribué à la mise en place d'infrastructure routière à Maïssade. Si l'on ne veut pas que les personnes incompétentes puissent briguer la fonction sénatoriale, il va falloir que la loi électorale pose des balises.

DÉCLARATION XI

Nom : **ALEXIS Pierre Harry**

Fonction : Commissaire du Gouvernement Prés le Tribunal de 1^{ère} Instance de Hinche

Date : 22 avril 2009

Lieu : Hinche

EXPOSÉ DES FAITS

Le Parquet du Tribunal de 1^{ère} Instance de Hinche a été sollicité de part et d'autre durant la journée électorale. Dans le cadre de la répression des infractions à la loi électorale, deux partisans de l'UCADDE avaient été appréhendés avec des bulletins qu'ils avaient remplis en faveur du candidat Willot JOSEPH. Un procès-verbal de constat a été dressé par un juge de paix en vue d'établir la preuve de l'acte incriminé. Les prévenus avaient été conduits au commissariat de police de Hinche. En ma qualité de magistrat, je m'apprêtais à me plier aux règles de Droit applicables en la matière afin de les envoyer par devant le tribunal correctionnel lorsque qu'une foule composée des partisans de l'UCADDE encercla brusquement le commissariat de police de Hinche pour réclamer la libération immédiate des prévenus. Le chargé de mission du Gouvernement Denis PIERRE était présent et avait tout cautionné. J'ai dû les libérer sous la pression des partisans de l'UCADDE. Les forfaits ont été initiés à Lospalis par les partisans de LESPWA. Il importe de poser des balises afin que n'importe qui ne puisse postuler pour la fonction de parlementaire. Il convient de créer une classe politique pour éviter de se faire représenter par des cagouleurs. Je crois qu'une forte présence policière sera nécessaire à la tenue de nouvelles élections dans le Centre.

DÉCLARATION XII

Nom: **CHERY Wilmane**

Fonction: Coordonnateur du Bureau du Sénateur Edmonde Supplice BEAUZILE

Date: 23 avril 2009

Lieu: Hinche

EXPOSÉ DES FAITS

Durant la période électorale, mes tâches consistaient à la planification de la campagne électorale du candidat Gregory CHEVRY dans la Haut Plateau Central. Le jour des élections sénatoriales, dès 5 h du matin, le coordonnateur régional de la Fusion des Sociaux Démocrates Guito SIMON m'a dit que l'on avait rempli les urnes de bulletins à Dos Bois Pin. Et, j'avais transmis ce message au Sénateur BEAUZILE. A Sarazin, Papaye, les partisans du candidat de l'UCADDE Willot JOSEPH avaient fait de même. Les partisans de l'UCADDE ont contraint les mandataires qui se trouvaient dans les centres de vote de Thomassique, de Lahaye à remplir les urnes de bulletins. Face au refus de certains mandataires, les partisans de l'UCADDE le faisaient eux-mêmes. Tenant compte de toutes ces irrégularités, le CEP a eu raison d'annuler les élections sénatoriales du Centre.

DÉCLARATION XIII

Nom: **BAUDELAIRE Dossous**

Fonction: Inspecteur à l'enseignement secondaire et journaliste

Date: 23 avril 2009

Lieu: Hinche

EXPOSÉ DES FAITS

Je pense que l'on est réduit à refaire les élections sénatoriales dans le Centre. A ce sujet, les inspecteurs de l'enseignement secondaire du Centre viennent d'écrire au Premier Ministre pour dénoncer la réalisation prochaine d'élections sénatoriales dans le Centre, suite à l'annulation des élections sénatoriales de ce département. De toute évidence, on compte se servir des fonds publics pour les réaliser tandis que certains inspecteurs de l'enseignement secondaire n'ont pas reçu leur salaire depuis deux ans. Je souscris à l'idée que les prochaines élections du Centre s'annoncent avec difficulté parce qu'il y a des candidats qui ne respectent pas le jeu démocratique. Dans ce cas, Willot JOSEPH a tiré sur les membres de Mouvman Peyizan Papaye (MPP) lors d'une réunion de MPP au mois de décembre 2008. Ceci témoigne de son manque de tolérance politique. A Papaye, les partisans de Willot JOSEPH s'étaient introduits le jour des élections sénatoriales dans les centres de vote afin de commettre des irrégularités.

J'ai été présent au lycée de Hinche et à Marmont où des actes frauduleux avaient été perpétrés. On m'a indiqué qu'une voiture de l'Etat haïtien en possession des partisans de l'UCADDE avait obstrué la voie publique à Médé en vue d'interdire aux membres du Parti Politique Fusion des Sociaux Démocrates de traverser la route. Les partisans de l'UCADDE en ont profité pour blesser le sieur David Ally JEUDILIEN qui est un partisan de la Fusion des Sociaux Démocrates. Il a ensuite porté plainte à la PNH qui lui a répondu qu'elle n'avait pas les moyens pour engager les poursuites légales. Alors, il a sollicité de l'aide de la PNH afin qu'il puisse laisser la ville de Hinche. La réponse de la PNH se révéla négative. La tenue de nouvelles élections sénatoriales dans le Centre reposera sur une forte volonté de la PNH qui se montre très passive quant à la prévention des infractions électorales. Elle va devoir renforcer sa présence dans les centres de vote.

DÉCLARATION XIV

Nom: **SAINTLUS Augustin**

Fonction: Journaliste

Date: 23 avril 2009

Lieu: Hinche

EXPOSÉ DES FAITS

J'avais visité les centres de vote de Hinche, Pandiassou, Dos Bois Pin et Maïssade le jour des élections sénatoriales. Dès 6h du matin, on me signalait que les élections avaient bien débuté. Mais, les votants n'étaient pas nombreux. Les électeurs ne pouvaient pas voter comme ils l'entendaient dans la mesure où la liste électorale partielle a été tardivement soumise aux centres de vote. A Pandiassou, le centre de vote renfermait six (6) bureaux et dans les bureaux quatre, cinq et six les membres affectés remplissaient irrégulièrement les urnes de bulletins. Après les avoir interrogés, ils ont déclaré agir sous l'ordre de leurs supérieurs. Et, ils le faisaient au profit du candidat # 47 de l'UCADDE Willot JOSEPH. Le superviseur du centre de vote de Pandiassou ne pouvait pas s'y opposer parce que la PNH était absente. A Dos Bois Pin, une foule avait voté. J'ai voulu profiter du passage de l'agronome NOBERT pour me rendre avec lui à son lieu de destination qu'est Maïssade. Des gens issus de la foule dont Roudy JOSEPH, frère de Willot JOSEPH, s'approchèrent de moi tout-à-coup afin de m'empêcher d'enregistrer les déclarations de Pompeal NOBERT qui a été bastonné. Ils (les gens de la foule) s'emparèrent de mon magnétophone et menacèrent de bruler la voiture de l'agronome NOBERT qui est le grand frère de Pompeal NOBERT. Le frère du candidat Willot JOSEPH Roudy JOSEPH tenta de détruire la cassette d'enregistrement avant de me remettre mon magnétophone. Il travaille au bureau de l'ONA de Hinche.

Selon un confrère, les élections sénatoriales du Centre avaient pris fin dès 5 h du matin le 19 avril 2009. Le lendemain de la tenue des élections sénatoriales j'ai rencontré Willot JOSEPH à qui j'ai exposé le sort que son frère Roudy JOSEPH m'a attribué. Il m'a dit que les journalistes ne représentent pas les amis de la vérité et qu'ils méritent la mort. Au cours de la conférence de presse qu'il donna sous peu à l'école dite de la banque mondiale, il me fit particulièrement injonction de reporter exactement ses déclarations.

DÉCLARATIONS XV

Nom: **Révérénd Père GETHRO**

Fonction: Vicaire Général de Hinche

Date: 23 avril 2009

Lieu: Hinche

EXPOSÉ DES FAITS

Le jour des joutes électorales je tenais à rester chez moi. A 8h du matin, j'ai entendu la Sénatrice BEAUZILE dénoncer à la radio les irrégularités commises au centre de vote de Sarazin. Ensuite, elle a dénoncé les irrégularités perpétrées par les partisans de LESPWA. Vers 10 h du matin, j'ai entendu le candidat Gregory CHEVRY dire que c'étaient les partisans du regroupement politique LESPWA et le ministre de l'agriculture Joanas GUE qui s'adonnaient aux actions irrégulières dans les bureaux de vote du Centre. La popularité du candidat de l'UCADDE résulte du fait qu'il ait offert beaucoup d'emplois aux gens au bureau régional de l'ONA et au lycée de Hinche. Bon nombre de personnes issues de la population du Centre pensent qu'il est apte à les sortir de la misère découlant du manque d'intérêts que les autorités de l'Administration Centrale témoignent à l'endroit de cette population. Ainsi, on est surpris de voir que des anciens cadres de l'administration publique du Centre soutiennent le candidat Willot JOSEPH tout en souhaitant qu'il leur attribue des emplois. Ensuite, il y a un duel opposant le Bas Plateau Central au Haut Plateau Central.

DÉCLARATION XVI

Nom: **WESLER Appolon**

Fonction : Policier (agent 4)

Date: 23 avril 2009

Lieu: Hinche

EXPOSÉ DES FAITS

Le samedi 18 avril 2009, aux environs de midi, j'ai constaté qu'un pick up, de couleur blanche et de marque Ford obstruait l'entrée de la ville de Hinche. En cette occasion, le candidat Willot JOSEPH se trouvait à l'intérieur de ce pick up dont le nommé Ti Baby était le conducteur. En effet, ils ont bloqué l'entrée de la ville de Hinche au préjudice du candidat au Sénat Gregory CHEVRY qui, ayant en sa possession deux voitures de marque NISSAN PATROL, voulait remettre des mandats à ses partisans. J'ai ordonné en vain à Ti Baby, de déplacer sa voiture, qui n'obtempéra pas à mon ordre. Alors, le candidat Willot JOSEPH descendit du pick up avec une arme à feu en main et se mit à s'approcher de Gregory CHEVRY, candidat du parti adverse. Ainsi, manu militari, je lui ai requis de ne pas s'approcher du candidat Gregory CHEVRY. Constatant l'agressivité de Willot JOSEPH et ses partisans, Gregory CHEVRY s'est résolu à rebrousser chemin.

DÉCLARATION XVII

Nom: **NORBERT Déchanel**

Fonction : Agronome

Lieu : Hinche

Date : 23avril 2009

EXPOSÉ DES FAITS

(J'ai rencontré Norbert Déchanel en vue de m'informer sur ce qui s'est passé à Hinche le jour des élections. Ses déclarations sont textuellement reportées ci-dessous)

Kettly, (m'a-t-il dit) moi je ne crois pas aux enquêtes car elles n'aboutissent jamais.

- Pourquoi les organisations de Défenses de Droits Humains ne se sont jamais posées la question sur des pistes d'atterrissage clandestine a Maissade ?
- Pourquoi les organisations de Défense des Droits Humains ne se sont jamais interrogées sur le propriétaire de ces pistes ?
- Pourquoi les organisations de Défense des Droits Humains n'ont pas conduit une enquête sur la mort suspecte d'Harold Gaspard ?

- Pourquoi le parlement n'a jamais fait la lumière sur le Kidnapping du sénateur Andris Riché ?
- L'ex commissaire Michaël Lucius a vu la personne qui lui avait tiré dessus. Pourquoi cette enquête n'a jamais abouti ?
- Savez-vous que M. Willot JOSEPH a déjà passé des instructions à ses hommes de mains pour kidnapper la Sénatrice BEAUZILE ?

PAPAYE :

DÉCLARATION XVIII

Nom: **AUGUSTIN Adeline**
Fonction: Journaliste Radio MPP
Date : 23 avril 2009
Lieu : Papaye

EXPOSÉ DES FAITS

Les élections sénatoriales du 19 avril 2009 s'étaient caractérisées par une faible participation des électeurs à Papaye. Des dix heures (10) du matin des partisans de l'UCADDE roulant dans une voiture dépourvue de plaque d'immatriculation occupèrent le centre de vote de Papaye. Ils avaient en leur possession des sacs de bulletins dont ils s'étaient servis afin de remplir les urnes. Quinze minutes plus tard, deux (2) voitures appartenant aux partisans du regroupement politique LESPWA s'étaient immiscées dans le centre de vote chassèrent les membres des bureaux avant de détruire les matériels électoraux. Me Dieulifaite un membre de ce centre de vote refusant de vider les lieux a été sévèrement molesté.

La responsabilité de la PNH doit être envisagée dans un cas pareil, considérant qu'il n'y avait qu'un policier sur les lieux bien que ce dernier ait tenté d'intervenir pour empêcher les forfaits commis par les partisans de LESPWA. Face à leur agressivité, il avait été réduit à rengainer son arme. De leur côté. Les trois (3) gardes électoraux affectés à ce centre de vote ne pouvaient rien faire.

DÉCLARATION XIX

Nom: **FORESTAL Gladys**
Fonction: Religieuse
Date: 23 avril 2009
Lieu: Papaye

EXPOSÉ DES FAITS

J'ai voté au centre de vote de Papaye à 9h15 le jour des élections sénatoriales du 19 avril 2009 deux autres sœurs de ma congrégation religieuse ont fait de même. Après avoir voté, les sœurs et moi avons pris la décision de nous rendre à notre bureau de travail se trouvant non loin du centre de vote. Y étant, j'ai vu arriver des personnes qui m'ont fait état des irrégularités commises. Lorsque je me suis présentée de nouveau au centre de vote. Tout a été détruit : urne, bulletins, chaises....

Alors, j'ai conseillé aux membres du centre de vote de Papaye de dresser des rapports relatifs aux irrégularités et de rester sur les lieux en attendant qu'un juge de paix dresse un procès-verbal de constat. Dans l'après-midi, les membres du Bureau électoral départemental (BED) sont venus sur les lieux et un procès-verbal de constat a été dressé.

MAÏSSADE :

DÉCLARATION XX

Nom: **CHASMA Faunette**

Fonction: Membre de centre de vote de Hatty

Date: 23 avril 2009

Lieu: Maïssade

EXPOSÉ DES FAITS

J'ai passé la nuit du samedi 18 avril 2009 au centre de vote de l'école nationale de Hatty sur ordre du superviseur électoral Joseph JUDE. Une pareille mesure visait à garantir le déroulement harmonieux des élections sénatoriales dans la commune de Maïssade. Le dimanche 19 avril 2009, je me suis réveillée dès 3 h du matin sur ordre du superviseur en vue de procéder à l'installation des matériels électoraux. A 5 h du matin, le superviseur électoral Joseph JUDE a réuni les membres du centre de vote de Hatty afin de leur attribuer des tâches, or le CEP s'y était déjà prononcé. Vu le changement opéré par le superviseur Joseph JUDE, j'étais devenue secrétaire de bureau de vote au lieu de présidente de bureau de vote. Il (le superviseur Joseph JUDE) s'empara des téléphones des membres du centre de vote. Les postes de président et de vice-président du bureau auquel on m'avait attaché étaient occupés par deux membres de l'UCADDE. Des changements relatifs à la fonction des membres de vote ont été opérés dans les cinq bureaux du centre de vote de Hatty. J'avais beau contesté cette décision de Joseph JUDE, mais ce dernier avait maintenu sa position.

Mon bureau de vote disposait de 466 bulletins. Le président du bureau Rolls FIDE, le vice-président Servil Jean Robert, les cinq (5) mandataires et moi avons successivement voté. Après notre vote, les électeurs s'étaient mis à voter. Mais, aux environs de 6h 30 du matin, des individus non munis de leur carte d'identification nationale s'étaient présentés à mon bureau de vote afin de voter. Parmi les électeurs fautifs je pouvais identifier Roudy JOSEPH, Jean Marie TOUTANBA et l'ASEC de Dos Bois Pin Raphael. Ils l'ont fait plusieurs fois et dans de nombreux bureaux du centre de vote de Hatty. Je m'adressai au superviseur général Monsieur Kelly pour dénoncer ces irrégularités. Il me déclara que la présence policière était faible et que je risquais de me faire molester ou gifler. Je décidai alors de quitter le bureau de vote auquel j'étais affectée. Constatant que je portais les agents de la PNH me requièrent de leur exposer les motifs de mon départ. A ce moment, les agents de la PNH ont suggéré au superviseur Joseph JUDE de dresser un procès-verbal faisant état de ma contestation. Ce qui a été fait maladroitement, vu qu'il rédigeait comme bon lui semblait le procès-verbal en question. Je refusai de le signer. Sur la cour du centre de vote de Hatty, on n'avait pas cessé de m'injurier pour avoir contesté les irrégularités commises.

DÉCLARATION XXI

Nom: **WILFRID Succéda**

Fonction: Président de bureau électoral communal de 2ème Narrang.

Date: 23 avril 2009

Lieu: Maïssade

EXPOSÉ DES FAITS

Les élections s'étaient déroulées relativement bien à Maïssade. Le vote a débuté à 6 h du matin le dimanche 19 avril 2009. Cependant, on était confronté à des problèmes résultant de la communication tardive de la liste électorale partielle. Ainsi, les personnes dont les noms de figuraient pas sur la liste électorale partielle ne pouvaient pas voter. J'avais interdit aux individus non détenteurs de carte d'identification nationale de voter. Les électeurs pensaient qu'il y avait un seul (1) centre de vote à Maïssade au lieu de deux (2) centres de vote. J'avais pu en aviser la population en recourant à la radio communautaire de Maïssade. A Dos Bois Pin, des partisans de la FUSION et de LESPWA tentèrent de subtiliser deux boites contenant des bulletins de vote. J'avais demandé à la PNH d'intervenir afin de récupérer les boites de bulletins de vote. Ma demande avait été satisfaite et l'ordre s'était rétabli. Donc, les élections sénatoriales s'étaient tenues en toute régularité à Maïssade.

DÉCLARATION XXII

Nom: **BIEN-AIME Levêque**
Fonction: Prêtre à Maïssade depuis 10 ans
Date: 23 avril 2009
Lieu: Maïssade

EXPOSÉ DES FAITS

Il n'y avait pas d'élections sénatoriales à Maïssade. On avait rempli irrégulièrement les urnes de bulletins depuis le jour ayant précédé la tenue des élections sénatoriales. A cela, s'ajoutaient des problèmes sécuritaires. L'insuffisance policière était évidente lors des joutes électorales à Maïssade. En outre, il semblerait que les agents de la CIMO se trouvant à Maïssade aient été soudoyés afin de souscrire aux irrégularités commises en leur présence aux centres de vote. Ils auraient reçu soixante mille gourdes chacun. Les mineurs ayant sept et huit années votaient à Maïssade. Des enfants de onze années possèdent des armes à feu. Les policiers affectés au commissariat de Maïssade sont au nombre de deux (2). Il faudrait la volonté du gouvernement pour avoir de bonnes élections dans le Plateau Central, On sait très bien ce qui se passe dans le Centre car Willot est bien souché.

DÉCLARATION XXIII

Nom: **NORCILUS Délidson**
Fonction: Coordonnateur du regroupement politique LESPWA à Maïssade
Date: 23 avril 2009
Lieu: Maïssade

EXPOSÉ DES FAITS

Le jour des élections sénatoriales du 19 avril 2009, les mandataires du regroupement politique LESPWA s'étaient rendus aux différents centres de vote. Y étant arrivés vers 8h du matin, les mandataires de LESPWA constataient que les partisans de l'UCADDE avaient commis des irrégularités en remplissant les urnes de bulletins. En effet, les partisans de l'UCADDE avaient investi manu militari les centres de vote.

DÉCLARATION XXIV

Noms: **EMMANELLE Theana, Franck, Joseph et Ti Sœur** (4 personnes)
Partisans d'UCADDE
Date: 23 avril 2009
Lieu: Maïssade

EXPOSÉ DES FAITS

Nous étions des centaines de partisans de Willot à aller voter dès 6h AM le jour des sénatoriales, on ne comprend pas pourquoi le CEP a décidé d'annuler les élections. On dit que les partisans de Willot sont armés. La Constitution permet à chaque haïtien d'avoir une arme pour se protéger.

BAS PLATEAU :

DÉCLARATION XXV

Nom: **Agronome LOUIS JEUNE Sténio**
Fonction: Superviseur du Parti Fusion
Lieu: Mirebalais
Date: 24 Avril 2009

EXPOSÉ DES FAITS

J'étais superviseur au centre de vote de Ledier qui contenait trois (3) bureaux. Dès 6 hr AM j'étais sur les lieux, la FUSION avait des mandataires dans tout le centre. Le déroulement du scrutin venait juste de commencer quand une Nissan Patrol et un Pick Up Nissan Frontier avec les partisans de LESPWA conduit par le chauffeur du sénateur Wilbert Jacques, emportaient des boîtes de bulletins. Le Député Jn Claude LUBIN était présent, il a arrêté un partisan de LESPWA, Thomas alias Commissaire, qui avait une arme.

Question : K.J. Est-ce que le Ministre GUE était venu voter dans ce centre ?

Réponse : S.L.J. Non je le connais très bien, il n'était pas venu.

DÉCLARATION XXVI

Nom: **MEDE Bahurel**

Fonction: Conjoint du CASEC

Date: 24 avril 2009

Lieu: Sarazin

EXPOSÉ DES FAITS

Le samedi 18 avril, vers minuit, j'ai entendu les cris des gardes électoraux qui demandaient du secours. Le lendemain aux environs de 3h 30 du matin, des individus lourdement armés encerclèrent et tirèrent sur ma maison. Ils m'ont enjoint d'y sortir. Sinon, mes enfants et moi mourront, avaient-ils martelé. Mes enfants couraient à tort et travers à l'intérieur de la maison. Je suis sorti de la maison, ils m'ont molesté pour que je leur confie les bulletins de vote. Je leur ai répondu que ma maison n'est pas un centre de vote et on ne peut pas y trouver des bulletins de vote. Je leur ai dit que les bulletins de vote sont au dispensaire, ils m'ont porté manu militari à les y emmener. Ils s'y introduisirent violemment malgré la contestation des gardes électoraux. Ils s'emparèrent des bulletins de vote et les mirent dans leurs voitures.

Les agents de la PNH sont venus vers 6 h du matin chez moi. Ils ont enlevé les projectiles se trouvant sur les lieux. Le juge de paix de Mirebalais s'est présenté au dispensaire pour dresser le procès-verbal de constat mais a refusé de verbaliser sur l'attaque armée dont j'étais victime.

DÉCLARATION XXVII

Nom: **Me SAINT-CLOUS André Serge**

Fonction: Juge de Paix suppléant de Mirebalais

Date: 24 avril 2009

Lieu: Mirebalais

EXPOSÉ DES FAITS

En ma qualité de magistrat, j'ai été requis, conformément à la loi, par les sieurs Jean Marc CHEVRY et Spencer Jean-Pierre identifiés respectivement aux Nos. 003-596-441-5 et 02-10-99-1978-05-00016, deux observateurs nationaux du CEP en vue de verbaliser sur des cas de fraude enregistrés le 19 avril 2009 à 8h30 du matin. Le registre du Tribunal de Paix contenant les procès-verbaux de constat nous a permis de lire ce qui suit :

Y étant arrivés, nous avons trouvé des personnes des deux sexes sur place, plus particulièrement, des président, vice-président, secrétaire, et superviseur du CEP à qui nous avons expliqué le but de notre présence sur place, leur faisant état de la susdite réquisition. Et, à l'instant, procédant à l'examen des lieux, avons vu, constaté : les six salles qui devraient loger les 11 bureaux de vote vides, dépourvues de matériels électoraux, tels que : bulletins, isoaloirs, encriers et autres. Enfin, tous ceux qui peuvent servir à la réalisation du vote. Notre constat terminé ; avons entendu pour de plus amples informations supplémentaires, les nommés Vixama EUEL et Joseph ELIMA, agents électoraux, identifiés aux Nos. 007-147-083-3 et 004-133-554-0, qui ayant été interrogés, ont fait les déclarations suivante: Magistrat, il était aux environs de 3h du matin quand le nommé Louis BILLION, un autre agent électoral, identifié au No.06-07-99-1963-12-00001; m'a secoué en plein sommeil pour me mettre au courant des tirs de toutes sortes d'armes qu'il a entendus, nous nous sommes levés

immédiatement et soudain des hommes cagoulés que nous n'avons pas pu identifier ont fait irruption dans un dispensaire où logeaient les matériels électoraux, dégainaient leur arme-à-feu sur nous pour nous exiger à leur donner les dits matériels. N'ayant pas accepté avec, ils ont battu sévèrement certains d'entre nous dont: Cauvin Serge ENOCK, agent électoral, identifié au No.007-474-1, ils nous ont pressuré, enlevé notre téléphone enregistré au 3610-3144 et ils ont enlevé et emporté tous les matériels électoraux sans savoir à quelle destination, d'autant plus que les bulletins sont évalués à 4620, tiré sur le superviseur principal, monsieur Fils-Aimé ALNOR qui a été sorti victime, faisant l'objet de blessure.

J'ai été également sollicité par le Commissaire de Police de Mirebalais, Monsieur Alix ALEXANDRE en vue de constater qu'un véhicule de marque NISSAN PATROL de couleur grise, immatriculé au numéro AA03774 contenait une quantité de bulletin ainsi que deux armes de calibre 9mm BER, 3066, BERATA MP5 et un fusil de calibre MP5. D'après les déclarations des agents de police, vers 8h05 du matin, ils ont intercepté le véhicule de marque NISSAN PATROL de couleur grise au numéro AA03774. Ainsi, intercepté par la Police Nationale, ce véhicule a tiré sur les agents de la police. Aussi, faut-il signaler que ce véhicule a été conduit par le nommé **Pierre NOEL EDDY**. On a enregistré plusieurs victimes dont le sieur **Alnor FILS AIME** qui est hospitalisé.

Dans le même registre, un autre constat a été dressé le 19 avril 2009 par Me Joël LUBIN, juge de paix suppléant de Mirebalais. Le procès-verbal de constat dressé en la circonstance mentionne que par devant le local de l'hôtel *Wozo Plaza* se trouvaient les débris de pneus qui ont été brûlés par les manifestants ainsi que des pierres. Il y est indiqué aussi que le chef de sécurité (**Henry CLAUDE**) de l'actuel ministre haïtien de l'agriculture a dit que les manifestants ont lancé des pierres et injures graves à l'encontre du Ministre de l'agriculture. Aux dires du chef de sécurité, les partisans du candidat de la FUSION pour les élections sénatoriales du Centre ont déclaré que le Ministre **Joanas GUE** ne pourra pas traverser la ville de Hinche si leur candidat essuie un échec aux élections sénatoriales.

DÉCLARATION XXVIII

Nom: **SOREL Dumornay**

Fonction: Doyen du Tribunal de Première Instance de Mirebalais

Date: 24 avril 2009

Lieu: Mirebalais

EXPOSÉ DES FAITS

Le Tribunal de Première Instance de Mirebalais a été saisi en ses attributions correctionnelles en vue de se prononcer sur un fait susceptible de constituer une infraction aux regards des dispositions de la loi électorale. En effet, il s'agit d'un individu dont le nom est **Eddy PIERRE NOEL** qui est le chauffeur du Sénateur **Wilbert JEAN JACQUES**. Soulignons que le chauffeur du Sénateur Wilbert JEAN JACQUES a été arrêté à Bayasse par la PNH avec un véhicule mis au service du Sénateur Wilbert JEAN JACQUES par le Sénat de la République. A l'intérieur du véhicule, les agents de police ont trouvé des bulletins ainsi qu'une arme à feu.

Donc, le sieur Eddy PIERRE NOEL a été prévenu de fraude électorale au préjudice de l'Etat haïtien. Le tribunal correctionnel l'a reconnu coupable de fraude électorale et l'a condamné, conformément à l'article 198 de la loi électorale en vigueur du 9 juillet 2008 à quinze mille gourdes (15,000 Gdes) d'amende à 250 Gdes de frais envers l'Etat.

Toutefois, le tribunal correctionnel, sa religion éclairée, a mis en cause le Sénateur Wilbert JEAN JACQUES qui ne peut être poursuivi en raison de son immunité parlementaire. Cependant, il y a lieu de signaler que la responsabilité du Sénateur a été motivée dans le jugement du 21 avril 2009 du tribunal correctionnel de Mirebalais qui se lit comme suit:

Attendu que le prévenu en question a agi sous l'ordre de son chef hiérarchique, qu'il s'ensuit que le sénateur en question porte la responsabilité de l'acte incriminé;

Attendu que le sénateur en question est couvert par l'immunité parlementaire, que cette partie de la question doit être réglée au parlement avant de la porter par devant le Tribunal.....

D'autres faits punissables liés à l'infraction réprimée par le tribunal correctionnel de Mirebalais ont été déférés au cabinet d'instruction, notamment la poursuite judiciaire pour détention illégale d'arme à feu.

Le Doyen **DUMORNAY Sorel** a, toutefois, affirmé que l'insuffisance d'agents de police aux centres de vote a affecté le climat sécuritaire le jour des élections sénatoriales.

DÉCLARATION XXIX

Nom: **THOMAS James**

Fonction: Superviseur du CEP et Journaliste

Date: 24 avril 2009

Lieu: Mirebalais

EXPOSÉ DES FAITS

Le 19 avril dernier, vers 3h A.M, j'ai reçu des appels provenant de collègues journalistes qui m'informaient que l'on avait emporté des boîtes de bulletins à Sarazin. J'ai pu confirmer l'information obtenue de mes collègues par le truchement d'un membre de bureau de vote **Fanfan CONNY** me disant que des boîtes de bulletins ont été emportées. A 4h 25 du matin, je m'étais rendu au centre de vote du lycée de Mirebalais afin de distribuer les matériels électoraux aux membres des bureaux de vote, car j'occupe la fonction de superviseur du CEP durant les élections sénatoriales pour ladite zone. Le vote commença à 6h du matin. Aux environs de 6h 30 du matin, le chargé de mission du regroupement politique LESPWA en l'occurrence **Adher MARCELIN** qui est aussi candidat au sénat pour le département du Centre et un de ses partisans Gregory investirent violemment le centre de vote du lycée de Mirebalais et déclarèrent que les élections ne peuvent pas se tenir à Mirebalais parce que les élections font l'objet de perturbation à Sarazin. Le sieur Gregory, partisan du candidat Adher MARCELIN, exhiba sa carte d'employé civil de la MINUSTAH pour justifier son acte. Finalement, il a laissé le centre de vote du lycée de Mirebalais en tirant en l'air. Les deux voitures d'Adher MARCELIN qui étaient en possession de Gregory et consorts sont revenues quelques minutes plus tard pour tirer de nouveau par devant le centre de vote du lycée de Mirebalais en vue de troubler le déroulement des élections. Ce qui a créé de la panique dans la ville.

Durant ces troubles, les agents de la police ont brillé par leur absence. Par la suite, trois autres individus dont leur visage était voilé, s'étaient introduits dans le centre de vote du lycée de Mirebalais lourdement armés, mais n'avaient posé aucun acte. Quatre voitures appartenant aux partisans des Partis Politiques LESPWA, FUSION et LAAA allèrent successivement se présenter au centre de vote du lycée de Mirebalais. Les personnes qui circulaient à bord voulaient se surveiller réciproquement afin de dénoncer toutes irrégularités de part et d'autre. En dernier lieu, les partisans du Parti Politique FUSION ont invité les membres du centre de vote du lycée de Mirebalais à quitter l'espace de vote en guise de riposte aux agissements des partisans du regroupement politique LESPWA qui s'étaient mis à tirer par devant le centre de vote du lycée de Mirebalais afin de créer la panique.

Suit le déferlement d'une foule de partisans ayant crié *vive CHEVRY*. En effet, le candidat du Parti Politique FUSION demeure celui qui est le plus populaire dans le Bas Plateau Central. La foule s'en est prise à l'actuel ministre de l'agriculture qui avait mis au service du candidat du regroupement politique LESPWA, Adher MARCELIN, des matériels logistiques appropriés, appartenant au ministère de l'agriculture huit jours avant la fermeture de la campagne électorale.

Au centre de vote de Lascahobas, j'ai rencontré le candidat du Parti Politique LAAA, le nommé ST-GERMAIN qui m'a signifié que les journalistes ne doivent pas entrer dans ce centre, car ils ne sont pas les bienvenus. Sous le regard passif du **candidat ST-GERMAIN**, ses partisans m'ont enjoint de vider les lieux. Leur exprimant mon refus de me plier, ils ont menacé d'incendier la voiture de l'organisation de défense des droits humains dite POHDH qui m'a amené à Lascahobas. J'ai dû partir pour me rendre dans un autre centre de vote. Empruntant la route de Lascahobas à mon retour, j'ai rencontré un membre du bureau de vote de Lascahobas qui m'a confié avoir pris la fuite pour ne pas signer les procès-verbaux sous la contrainte des partisans de ST-GERMAIN.

J'estime qu'une nouvelle élection sénatoriale requiert une meilleure planification eu égard à celle du 19 avril 2009.

DÉCLARATION XXX

Plaintes reçues et consignées au registre du Commissariat de Mirebalais

Nom: (personne morale)- **Commissariat de Police de Mirebalais**

Fonction: Prévention et Répression des infractions durant les joutes électorales

Date: 24 avril 2009

Lieu: Mirebalais

EXPOSÉ DES FAITS

Le Commissariat de Police de Mirebalais a reçu plusieurs plaintes portant sur des faits survenus à l'occasion des élections sénatoriales du 19 avril 2009. Ainsi, le registre de la PNH-MIREBALAIS comporte les plaintes que voici :

Aux environs de 3h AM, des individus non identifiés ont fait irruption dans un centre de vote, ils ont tiré en l'air, ont emporté tous les matériels du bureau de vote et un garde électoral qui se trouvait sur les lieux a été touché par balles puis a été transporté à l'hôpital afin de lui prodiguer des soins que nécessite son cas. (REGISTRE PNH-MIREBALAIS ; P114 ; 19 AVRIL 2009)

A Ledier, des individus inconnus ont fait irruption dans le centre de vote, ils ont pris tous les matériels du bureau et sont partis avec. (REGISTRE PNH-MIREBALAIS ; P114, 19 AVRIL 2009)

Des membres de l'UCADDE ont croisé sur leur passage un véhicule qui avait à son bord des membres de LESPWA, ils les ont agressés jusqu'à exiger au chauffeur du véhicule de LESPWA de descendre. (REGISTRE PNH-MIREBALAIS; P115; 19 AVRIL 2009)

Un véhicule de marque NISSAN PATROL de couleur grise, immatriculé au numéro AA-03774 a été intercepté par une patrouille de l'UDMO de Mirebalais du côté de Bayasse et à l'intérieur dudit véhicule, on a retrouvé un fusil de calibre MP5, un Beretta de calibre 9mm, piloté par le chauffeur qui répond au nom de Pierre Noël Eddy. Ce véhicule est confisqué et gardé au commissariat de Mirebalais. On a retrouvé à bord du véhicule susmentionné, des bulletins de vote du centre de Ledier et les personnes qui étaient à bord ont déjà fermé plusieurs centres de vote et beaucoup de matériels ont été emportés. (REGISTRE PNH-MIREBALAIS; P115; 19 AVRIL 2009)

Un constat a été fait par le juge de paix suppléant Me Serge et des bulletins de vote et les deux armes à feu, à savoir un pistolet de calibre 9mm et un fusil MP5 ont été remarquées. (REGISTRE PNH-MIREBALAIS ; P116 ; 19 AVRIL 2009)

DÉCLARATION XXXI

Nom: **PROVIL Steve**

Fonction: employé de Wozo Plaza

Date: 24 avril 2009

Lieu: Mirebalais

EXPOSÉ DES FAITS

Me retrouvant à l'intérieur de l'hôtel Wozo Plaza le 19 avril 2009, j'avais reçu un appel de l'agronome Breddy me disant d'annoncer au Ministre Joanas GUE qu'une foule allait envahir l'hôtel Wozo Plaza. La foule lança des pierres sur l'hôtel et plaça des pneus enflammés à l'entrée. On avait fait venir des agents de la CIMO qui se trouvaient à Péligre. Ne pouvant pas contenir la frénésie de la foule, ils ont dû faire usage de gaz lacrymogène en la circonstance.

A la question de Madame Kettly JULIEN lui demandant à quelle heure le Ministre GUE s'était-il rendu à un centre de vote pour voter, le sieur Steve PROVIL a répondu que le Ministre GUE n'avait pas laissé l'hôtel le jour des joutes électorales.

DÉCLARATION XXXII

Nom: **CANTAVE Monjoie**

Fonction: Responsable de marketing de l'hôtel Wozo Plaza.

Date: 24 avril 2009

Lieu: Mirebalais

EXPOSÉ DES FAITS

J'ai voté le jour des élections sénatoriales au centre de vote du lycée de Mirebalais vers 8h du matin. Ensuite je suis rentré chez moi. Dès 6 h du matin, j'avais ouï dire qu'une personne avait été atteinte d'une balle au centre de vote de Sarazin. Mon frère **Geffrard RENALD** qui était membre du centre de vote situé à Savane La Coupe m'a informé que des individus armés venant de Mirebalais ont contraint les membres de ce centre de vote de remplir les urnes de bulletins au profit du candidat du regroupement politique LESPWA. Ce qu'il avait personnellement refusé de faire. Les agents de la PNH intervinrent et arrêtaient les partisans de LESPWA. Cela avait pour conséquence de paralyser temporairement le déroulement des élections. Sous peu, les agents de la PNH les libérèrent. Mon frère se rendit chez lui après avoir constaté leur relâchement immédiat. Il profita néanmoins du passage des agents de la PNH pour protester énergiquement contre cet acte complaisant de la PNH. Soudain les agents de la PNH descendirent de leur voiture et photographièrent le visage de mon frère, de ma sœur et de l'une de mes tantes.

DÉCLARATION XXXIII

Nom: **GUERRIER Tenior**

Fonction: Observateur CNO

Date: 24 avril 2009

Lieu: Mirbalais

EXPOSÉ DES FAITS

En me rendant au centre de vote à EFACAP j'ai rencontré un superviseur blessé aux bras m'informant que des individus bien connu du nom de Fontal Dorelien et Jhon tiraient dans les bureaux. En arrivant j'ai pu assister au vagabondage des gens de LESPWA, a visage découvert, accompagnés de leur Candidat au sénat, qui tiraient partout et demandaient aux gens de partir, ils n'étaient pas inquiétés car ils savent qu'ils ne seront pas poursuivis.

DÉCLARATION XXIV

Nom: **POINCY Ezechias**

Fonction: Coordonnateur Communale du Parti FUSION, Maïssade

Lieu: Port-au-Prince

Date: 25 avril 2009

EXPOSÉ DES FAITS

Depuis la campagne électorale il y avait un climat de terreur qui régnait à Maïssade. Le 5 mars j'avais rencontré le candidat Willot qui m'avait posé la question si j'allais le voter suite à ma réponse négative dans la nuit du 6 au 7 mars un groupe de bandit a détruit une partie de ma maison ainsi que celle de ma mère une vieille de 80 ans. Une plainte avait été déposée en la circonstance. Le jour des sénatoriales, étant un responsable de la FUSION, des 4h du matin j'étais debout car je recevais déjà des coups de fil des mandataires de la localité de Madan Joa que le candidat Willot JOSEPH en personne remplissait les urnes.

J'avais décidé de me rendre à 5eme dans la section de Savan Gran, des 7h45 les gens décidaient d'aller voter mais malheureusement il n'y avait plus de bulletins les boites étaient déjà remplies. Posant la question aux

mandataires, ils ont répondu tous que Willot, arme en main, a ordonné au vice président du bureau de signer des bulletins pour déposer dans les boîtes en présence du superviseur Mr Veliton JOSEPH. J'ai eu un appel d'un ami qui m'annonçait que Willot est au courant que je suis dans la zone, qu'il a envoyé un commando à ma recherche. Ces bandits m'ont attrapé, m'ont frappé partout et m'ont crevé un œil. Parmi eux, il y avait Wikenson NORBERT, Stanley JOSEPH, Jean Robert, qui ont saisi mon portable et m'ont laissé pour mort. C'est grâce à l'agronome Norbert que j'ai été à Maissade, je suis ici à Port au Prince pour des soins médicaux il se peut que je perde mon œil gauche.

DÉCLARATION XXXV

Nom: **GUÉ Joanas**

Fonction: Ministre de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural

Lieu: Port-au-Prince

Date: 28 avril 2009

EXPOSÉ DES FAITS

Depuis vendredi j'ai laissé Port-au-Prince pour Mirebalais, ce que je fais presque chaque week-end pour me rendre à mon hôtel Wozo Plaza. Le jour des sénatoriales je prenais mon petit déjeuner avec des clients de l'hôtel quand j'ai entendu sur les ondes de Vision 2000 que la Sénatrice BEAUZILE était en difficulté du côté de Mirage Hôtel, je me suis posé la question pourquoi elle ne m'a pas appelé puisqu'elle est une amie. Quand elle a cité mon nom, j'ai décidé d'appeler la radio puisque je n'avais jamais laissé l'hôtel.

DÉCLARATION XXXVI

Nom: **BEAUZILE Edmonde S.**

Fonction: Sénateur de la République et Vice- Présidente de la FUSION

Lieu: Port-au-Prince

Date: 28 avril 2009

EXPOSÉ DES FAITS

Pour l'histoire, Devant Dieu et devant la nation je décris qui suit:

Le 19 mars 2009, un coup de fil m'annonce que les bulletins de l'école nationale de Flandé ont été emportés par des individus armés arrivés au bord d'un véhicule que la noirceur empêchait d'identifier. Il était environ 2h30 AM. Le candidat (CHEVRY), aux environs de 2h 45 m'a aussi appelé pour m'annoncer la même nouvelle et m'a demandé de le rejoindre, il était déjà debout devant l'hôtel le Mirage, quartier général de gestion des élections du candidat CHEVRY.

Vers 3hrs j'étais déjà devant l'hôtel, attendant de me faire accompagner du député de la Chapelle HERMANO pour aller faire le constat visuel, car il fallait inévitablement rendre cela public via les ondes et via les organes du Parti. Après au moins dix minutes d'attente le député Hermano n'étant pas arrivé j'ai pris la décision de m'y rendre seule à bord de ma Nissan Patrol de couleur Rouge Grenat, plaque officielle accompagnée de 2 agents de sécurité. Je suis descendue, il était 3h20 environ faire le constat auprès des gardes électorales. Effectivement le crime a été commis par des bandits non identifiés. Je me suis vite rendue au commissariat et un des agents de sécurité a demandé d'ouvrir la barrière, le vice président du BEC de Lascahobas était présent, je lui ai demandé de monter dans le véhicule du commissariat et de passer prendre le juge de paix, que je ne pouvais y rester puisqu'on venait de m'annoncer par téléphone qu'il y avait des coups de feu répétés entendus à Sarazin sur la route du retour vers Mirebalais.

Avant de faire demi-tour, à 3h30, le député Hermano m'a rejointe devant le commissariat de Lascahobas et m'a accompagnée sur le chemin du retour. J'avais demandé au chauffeur de rouler doucement parce qu'il faisait encore noir et que je n'avais pas d'explications justes de la provenance des coups de feu. Arrivés à Sarazin, nous sommes renseignés sur la présence de beaucoup de gens dans la rue, il n'était pas encore 4hres Am, le CASEC Ulrick m'a informé que des hommes armés venaient de se déplacer, il n'a pas pu identifier le véhicule en question, ils ont emporté les bulletins des vingt deux (22) bureaux de vote. Il pense qu'il s'agissait d'une

Nissan Patrol blanche, dans le noir il ne sait si elle effectivement blanche ou grise. Etonnée je ne suis pas descendue de voiture, je suis rentrée à la maison car j'avais encore sommeil.

Aux environs de 5hres, un CASEC de Madan Joie m'appelle pour me dire qu'il est à couvert et qu'il est en train d'observer le sieur Willot JOSEPH accompagné de ses sbires investir les lieux ; quelque minutes plus tard, on m'informait que le même scénario se produisait aux centres de vote de 5^e, de Nan Bois Pin.

Je me suis levée définitivement pour faire face à la dure réalité. J'ai regagné, l'Hôtel le Mirage, le candidat n'était pas là. Des appels venus de partout confirmaient que le désordre se généralisait, tels par exemple :

Cerca Cavajal m'appelle pour m'informer que dans un bureau de vote, les membres de BV en comptant les bulletins ont pu remarquer qu'ils étaient à l'avance déjà croisés...etc.

Maissade m'appelle pour me dire que des 6 heures du matin, les urnes étaient déjà remplies.

A Mirebalais, on ne comprenait pas trop ce qui allait se passer. Cette main mystérieuse qui opérait avait-elle pour mission de faire disparaître tous les bulletins des centres de vote? Plusieurs témoins, mandataires, sympathisants venaient nous rapporter que les bulletins volés, selon les dires de plus d'uns, étaient entreposés à l'hôtel le WOZO, que le Ministre Joanas GUE ainsi que le Candidat Adher MARCELIN étaient présents au centre de vote de Lédier, que tout s'est passé en leur présence, ce que je n'ai pas pu confirmer...etc

J'ai décidé d'informer les différents medias de la capitale sur ce qui se passait au Plateau Central. Il faut tout de même noter que des signes annonciateurs étaient au rendez-vous. Mes lettres adressées à toutes les instances concernées sont restées sans suite. Jeudi soir avant le jour des élections quelqu'un de la MINUSTHA voulait savoir si tout était ok dans le département, j'ai une fois de plus prédit une catastrophe comme je n'avais cessé de le dire sur les ondes de plusieurs stations, si des mesures de sécurité ne venaient contrer les actes subversifs du nommé Willot JOSEPH, car j'avais jusque là minimisé le niveau de banditisme du camp du DESESPWA, exkuze'm, de LESPWA.

De l'hôtel étant je multipliais les appels téléphoniques pour inviter le CEP à prendre son courage à deux mains et éviter au pays de connaître un carnage de plus, je ne me rappelle de l'heure exacte, lorsqu'on m'annonçait qu'un pickup de couleur gris tirait à hauteur d'homme avec à bord, les nommés Fontal et Maxo Milien, tous deux travaillant pour le compte de LESPWA.

J'étais à une des fenêtres de l'hôtel quand soudain j'ai vu tous ceux et toutes celles qui étaient avec nous se replier, certains couchaient par terre et le policier m'a aussi invitée à coucher par terre, je ne savais pas pourquoi. Je voulais savoir ; j'ai dit au policier je veux savoir contre qui ou contre quoi je dois être protégée. J'ai ainsi haussé la tête pour revoir le pickup gris retourné sur lui-même sur deux roues pour revenir devant l'hôtel.

De là j'ai informé plusieurs personnalités, dont le Président du Parti FUSION, de ce que je venais de vivre avec des membres de ma famille qui étaient à mes côtés. Deux heures plus tard le CEP, par l'organe de son Président, a compris la nécessité de prendre la sage décision d'annuler les élections dans le département du Centre.

Je suis restée à l'hôtel, aux environs de 2hres de l'après midi, des manifestants étaient venus devant l'hôtel, en chantant, en criant « n'ap ba'w sekirite »...etc. Au début on m'avait dit de me mettre à couvert ; on ne savait pas d'où le bruit venait, de quel groupe...etc.

Voilà en résumé ce que j'ai vécu le jour des élections.

CONCLUSION

La démocratie a reçu un coup terrible dans le Plateau Central à l'occasion des élections avortées du 19 Avril 2009. Quand dans le cadre des élections pour renouveler le tiers du Sénat, des candidats utilisent des moyens inappropriés pour arriver à leurs fins à savoir : trafic de bulletins, utilisation d'armes de guerre, voies de fait à l'encontre de plusieurs citoyens identifiés dans le camp adverse, le pays va mal.

Quand l'appareil judiciaire ne peut exercer sa fonction répressive contre des citoyens identifiés commettant de fraudes électorales, la population a le droit d'être inquiète.

Quand des policiers refusent d'exécuter les ordres de leurs supérieurs hiérarchiques, par conviction ou par corruption, facilitant les bandits dans leur basse œuvre, la population est sans défense.

RECOMMANDATIONS

Pour une meilleure organisation de la reprise des élections dans le Centre, l'Institut Mobile d'Education Démocratique (IMED) fait les recommandations suivantes :

Une couverture sécuritaire dans le Plateau Central, particulièrement dans les sections communales garantissant le fonctionnement des Centres de Vote avant, pendant et après les élections.

La confiscation de toute arme illégale par la Police Nationale d'Haïti et le strict renforcement du retrait de permis de port d'armes au moment des élections

L'application de la loi quant aux cas réputés « flagrant délit » commis par les parlementaires ou officiels du gouvernement, ou toute autre personne ayant commis un tel acte en violation de la loi électorale.

La mise en place d'une présence policière (ou MINUSTAH) armée dans chaque centre de vote, avec instructions strictes de les protéger contre toute tentative de pénétration non autorisée, une fois le matériel sensible y déposé.

L'application rigoureuse de la loi électorale en ses articles 151, 155, 161,161.1, 170 qui se lisent respectivement comme suit :

« Une fois les opérations de vote déclarées ouvertes, le Président ouvre les urnes, en montre l'intérieur pour donner l'assurance aux personnes présentes qu'elles sont vides, les referme et les scelle de manière à en assurer l'inviolabilité ».

« Aucun citoyen n'est autorisé à pénétrer dans l'enceinte du Bureau de Vote avec une arme à feu ou un objet quelconque susceptible de porter atteinte aux vies des membres du Bureau de vote ou des électeurs ».

« Avant d'admettre l'électeur à voter, le Président du Bureau de Vote vérifie si ce dernier n'a pas voté ; est inscrit sur le Registre Electoral ; est muni de sa carte d'Identification Nationale ».

« Le Secrétaire inscrit le numéro de la carte de l'électeur sur la liste d'émargement ».

« Par la suite, le Président du Bureau de Vote dresse le procès verbal de dépouillement qui contient les informations suivantes :

- les heures d'ouverture et de fermeture du scrutin ;
- le nombre de bulletins de vote reçus à son bureau ;
- le nombre total de bulletins de vote utilisés par les électeurs ;
- le nombre de bulletins non utilisés ;
- le nombre de votes exprimés en faveur de candidats ou de cartels ;

- le nombre de bulletins indiquant aucun candidat ou aucun cartel ;
- le nombre de votes déclarés nuls ;
- les contestations des représentants de partis, groupement ou regroupements de partis politiques reconnus, cartels ou candidats, se référant aux décisions des membres du Bureau de Vote ;
- tout incident qu'il juge utile de faire figurer dans le procès verbal de dépouillement de scrutin ».

Ces articles appliqués, aucun candidat, aucun parlementaire, aucun officiel, aucun sympathisant ne prendra le risque de remplir les urnes qui doivent l'être uniquement suite au vote de chaque électeur s'étant exprimé ■

IMED · Avril 2009

ANNEXES- PIÈCES JOINTES –PHOTOS

Mirebalais



(Véhicule conduit par le chauffeur du Sénateur WILBERT)



Pandiasou



(Traces de balles tirées sur Centre de Vote de Pandiassou –Ecole)



Sarazin



(Traces de balle et de défoncement de porte au Centre de Vote de Sarazin)

Maissade



(Me. Exechias POINCY, dit Zeze, suite au tbssement des partisans de Willot JOSEPH)

